



# FIT & SMILE 05 ►►► 2025/2026

## 05200-EMBRUN

Nom & Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

☎ :

@ :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Tel :

### CHOIX FORMULE

- |   |       |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> À l'Année                        | 365 € |
| <input type="checkbox"/> À l'Année (1 Séance par semaine) | 280 € |
| <input type="checkbox"/> Au Trimestre                     | 185 € |
| <input type="checkbox"/> La Séance                        | 12 €  |
| <input type="checkbox"/> La Carte « Proches » (5 séances) | 50 €  |

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet

Paiement de la cotisation :

- Chèque     Espèces     Virement     Coupons Sports / Ancv

\* à l'ordre de Fit & Smile 05

# CONDITIONS D'ADHÉSION - INFORMATIONS

## Certificat Médical :

**Pour les majeurs** : Suite à l'adoption définitive par l'Assemblée nationale de la proposition de loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le Sport, l'accès aux clubs sportifs par les pratiquants est facilité en **supprimant l'obligation de présenter un certificat médical pour les majeurs** et en confiant aux commissions médicales des fédérations sportives le soin de définir les conditions dans lesquelles la présentation du certificat médical est exigée pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence.

**Pour les mineurs** : Depuis le décret du 7 mai 2021, **le certificat médical n'est plus nécessaire, pour les mineurs**, pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive. Le responsable légal du mineur doit remplir avec lui le questionnaire de santé. Si toutes les réponses sont négatives, le responsable légal doit compléter et fournir l'attestation au Club.

## Assurance :

Conformément à l'article L 321-1 du code du sport, l'association Fit & Smile 05 a souscrit, auprès de Maif Assurances, un contrat, pour l'exercice de ses activités, couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Tout animateur, coach sportif, intervenant pour son compte, devra en l'état, être également garanti en responsabilité civile.

## Remboursement :

L'association Fit & Smile 05 propose à ses adhérents diverses formules afin que chacun puisse minimiser le coût d'une séance en fonction de sa pratique. En conséquence, il n'est pas prévu de remboursement pour les adhérents qui n'auraient pas assisté à toutes les séances auxquelles ils estimaient avoir droit, ni pour ceux qui décideraient de ne pas (plus) venir aux cours pour des raisons personnelles.

Cependant, en cas d'accident, dûment attesté par un médecin, rendant impossible la pratique des activités proposées, l'association examinera la demande afin de procéder à un éventuel remboursement. Enfin, pour tous cas particuliers, les adhérents sont bien entendu invités à consulter l'association afin qu'un arrangement puisse satisfaire l'ensemble des parties.

## Statuts :

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts. Les documents sont à la disposition des adhérents sur simple demande, écrite ou orale.

## L'Assemblée Générale :

L'association est administrée par un bureau ou Comité Directeur bénévole. Chacun est invité à participer à la vie du club, notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

## Utilisation des données personnelles :

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsque cela est nécessaire. Ces données sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

## Honorabilité des Bénévoles :

Le Ministère des Sports a mis en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur (trice) bénévole (occasionnelle ou régulière), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L 212-9 du Code du Sport, soit effectué.

Date :

Signature de l'Adhérent(e) :